

## QUELLE EST L'AMPLEUR DES ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DES ENSEIGNANTS ?


- Le développement professionnel est obligatoire pour les enseignants à tous les niveaux d'enseignement dans les trois quarts environ des pays de l'OCDE et des pays partenaires dont les données sont disponibles. Le développement professionnel est obligatoire pour tous les enseignants en poste dans le premier cycle de l'enseignement secondaire dans 17 pays, et conditionne les promotions ou les augmentations de salaire dans 8 pays, mais il est facultatif dans 6 pays.
- Dans la plupart des pays, les décisions sur les activités obligatoires ou non obligatoires de développement professionnel à suivre par les enseignants sont le plus souvent prises par les enseignants et la direction de leur établissement.

### Graphique D7.1. Conditions en matière de développement professionnel des enseignants (2013)

Pour les enseignants en charge de matières générales dans des établissements publics du premier cycle du secondaire

	Oui	Non
Obligatoire pour tous les enseignants	Australie, Autriche, Belgique (Fl.), Belgique (Fr.), Chili, Danemark, Angleterre, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Israël, Italie, Japon, Corée, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Féd. de Russie, Écosse, Rép. slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Turquie	
Obligatoire pour l'octroi d'une promotion ou d'une augmentation de salaire	Belgique (Fr.), Chili, Danemark, Angleterre, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Israël, Italie, Japon, Corée, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Féd. de Russie, Écosse, Rép. slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Turquie	
Obligatoire pour le renouvellement de la certification	Belgique (Fr.), Chili, Danemark, Angleterre, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Israël, Italie, Japon, Corée, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Féd. de Russie, Écosse, Rép. slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Turquie	
Autre	Belgique (Fr.), Chili, Danemark, Angleterre, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Israël, Italie, Japon, Corée, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Féd. de Russie, Écosse, Rép. slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Turquie	
Non obligatoire		Australie, Autriche, Belgique (Fl.), Belgique (Fr.), Chili, Danemark, Angleterre, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Israël, Italie, Japon, Corée, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Féd. de Russie, Écosse, Rép. slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Turquie

Source : OCDE. Tableau D7.1c. Voir les notes à l'annexe 3 ([www.oecd.org/edu/rse.htm](http://www.oecd.org/edu/rse.htm)).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933120537>

### ■ Contexte

La formation des enseignants est de plus en plus considérée comme un processus relevant de l'apprentissage tout au long de la vie. La formation initiale des enseignants jette les bases de leur métier, tandis que le développement professionnel continu est un moyen d'améliorer la qualité du corps enseignant et de retenir les enseignants efficaces au fil du temps. Ces activités permettent aux enseignants d'actualiser, d'enrichir et d'élargir leurs connaissances, de mieux comprendre l'enseignement, et d'améliorer leurs compétences et pratiques. Elles peuvent aider les nouveaux enseignants à prendre un bon départ dans leur profession et à compenser les lacunes de leur formation initiale. L'adoption du concept de l'apprentissage tout au long de la vie comme approche à l'égard du développement des enseignants est essentiel, sachant que les attentes à l'égard du personnel peuvent évoluer au fil du temps. La diversité des apprenants, l'intégration d'élèves ayant des besoins spécifiques d'éducation et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication sont autant de phénomènes qui vont croissants et imposent donc aux enseignants d'améliorer leurs compétences en permanence. Les enseignants et formateurs en poste en filière professionnelle doivent en outre rester au fait des exigences évolutives du monde moderne du travail (OCDE, 2005).

Plusieurs études ont établi un lien entre le développement professionnel soutenu des enseignants et l'amélioration significative de l'apprentissage des élèves (Yoon et al., 2007). Comme le nombre d'individus qui deviennent enseignants en empruntant des voies parallèles augmente – que ce soit des professionnels qui changent de secteur en milieu de carrière ou des diplômés de l'enseignement tertiaire qui suivent une filière rapide pour pourvoir des postes dans des domaines en forte pénurie –, un développement professionnel pertinent et accessible est de plus en plus impératif (Clotfelter, Ladd et Vigdor, 2007 ; Mueller, 2012 ; Headden, 2014). Des études ont montré qu'outre la participation

à des ateliers formels, le tutorat par des enseignants plus expérimentés peut sensiblement améliorer la qualité de l'instruction ; c'est donc un moyen particulièrement utile pour les enseignants débutants qui ont emprunté des voies parallèles pour accéder à la profession (Rockoff, 2008).

Un développement professionnel de grande qualité a également un impact significatif sur la rétention des enseignants (Allensworth, Ponisciak et Mazzeo, 2009). La rotation des enseignants posant un grave problème, en particulier dans les établissements situés dans des communautés marginalisées (Ewing et Smith, 2003 ; OCDE, 2005 ; Headden, 2014), il conviendrait de donner au développement professionnel un haut degré de priorité.

### ■ **Autres faits marquants**

- **Les activités obligatoires de développement professionnel sont planifiées dans le cadre des priorités de développement de chaque établissement** dans la plupart des pays. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, ces activités sont planifiées, exclusivement ou non, dans ce cadre dans 20 pays, tandis qu'elles ne sont pas planifiées dans ce cadre dans 4 pays.
- **Les pays ont adopté des stratégies de financement et de soutien pour le développement professionnel obligatoire.** Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les coûts y afférents sont totalement financés par les pouvoirs publics dans 14 des pays de l'OCDE et des pays partenaires à l'étude ; ils sont en partie à la charge des pouvoirs publics dans 8 pays.
- Outre le développement professionnel obligatoire, tous les pays ont déclaré proposer **des activités non obligatoires de développement professionnel** à leurs enseignants. Toutefois, le coût de ces activités est rarement financé entièrement par les pouvoirs publics.
- **Les activités de développement professionnel suivies par les enseignants en poste dans le premier cycle de l'enseignement secondaire sont le plus souvent organisées par des établissements d'enseignement supérieur** (34 pays), par des établissements de formation d'enseignant (30 pays), par des établissements d'enseignement (31 pays) ou par des entreprises privées (30 pays). Viennent ensuite dans ce classement des prestataires, les agences publiques de développement professionnel des enseignants (22 pays), les organisations professionnelles d'enseignants (22 pays), les syndicats d'enseignants (20 pays) et les autorités locales en charge de l'éducation (18 pays). L'inspection scolaire n'organise ces activités que dans six pays.
- **C'est la direction des établissements qui joue le plus grand rôle dans la diffusion d'informations sur les activités de développement professionnel.** Dans deux tiers des pays environ, les autorités centrales ou nationales en charge de l'éducation sont également responsables de la diffusion d'informations sur les activités de développement professionnel.

## Analyse

### Développement professionnel obligatoire des enseignants

Pour adopter le concept de l'apprentissage tout au long de la vie comme approche à l'égard de la formation des enseignants, il faut offrir des possibilités de développement professionnel aux enseignants durant l'ensemble de leur carrière et les inciter à y participer. Le développement professionnel peut englober un large éventail d'activités : des cours formels, des séminaires, des conférences et des ateliers, des formations en ligne, du tutorat et de la supervision. Les avantages du développement professionnel dépendent toutefois de la qualité des activités et du retour d'informations, et du suivi qu'elles impliquent.

D7

Le développement professionnel obligatoire s'applique à tous les niveaux d'enseignement. Le développement professionnel est obligatoire pour les enseignants de tous les niveaux d'enseignement dans 25 des 33 pays dont les données sont disponibles. Dans 16 de ces 25 pays, il est obligatoire pour tous les enseignants, et il est requis pour obtenir une promotion ou une augmentation de salaire au Chili, en Corée, en Espagne, en Israël, au Mexique (dans l'enseignement préprimaire et primaire, ainsi que dans la filière générale du premier de l'enseignement secondaire), en Pologne, au Portugal et en République slovaque. En Islande, le développement professionnel est obligatoire pour les enseignants en poste dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire, et constitue une obligation contractuelle pour les enseignants en poste dans l'enseignement préprimaire et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, qui s'inscrit dans le cadre d'un accord salarial entre les syndicats d'enseignants et les employeurs. Au Japon, le développement professionnel est obligatoire pour tous les enseignants durant leur 10<sup>e</sup> année d'exercice ; il l'est aussi pour renouveler leur certification. En Belgique (Communauté flamande) et aux Pays-Bas, le développement professionnel est courant chez les enseignants et peut être imposé par l'établissement ou le pouvoir organisateur (en fonction de l'établissement), mais aucune loi ne spécifie qu'il est obligatoire. En Autriche (dans la filière professionnelle du deuxième cycle de l'enseignement secondaire), en France, en Irlande (dans l'enseignement primaire et secondaire) et au Mexique (dans la filière professionnelle du premier cycle de l'enseignement secondaire et dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire), les enseignants ne sont pas tenus de participer à des activités de développement professionnel. Au Danemark, en Norvège et en Suède, le développement professionnel n'est pas obligatoire, mais les autorités en charge de l'éducation ou les pouvoirs organisateurs doivent proposer des activités de développement professionnel et permettre aux enseignants d'y participer. En Italie, le Contrat national des enseignants fait référence aux possibilités de développement professionnel et les considère comme une obligation pour les établissements et les autorités en charge de l'éducation, et comme un droit professionnel pour les enseignants (voir le tableau D7.1c et les tableaux D7.1a, b et d, disponibles en ligne).

### *Durée minimale des activités obligatoires de développement professionnel*

La durée du développement professionnel obligatoire varie sensiblement selon les pays. Les enseignants ne sont pas tenus de participer à un minimum de développement professionnel dans certains pays, par exemple en Allemagne, en Angleterre et en Fédération de Russie, mais le sont dans d'autres pays, où les enseignants doivent tous suivre un nombre minimal d'heures de développement professionnel par an, allant de 8 heures par an au Luxembourg à 150 heures par an en Islande (dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire). En Estonie, les enseignants sont tenus de suivre au minimum 160 heures de développement professionnel par période de 5 ans, tandis qu'en Hongrie, ils sont tenus d'en suivre au minimum 120 heures par période de 7 ans. Au Japon, tous les enseignants ayant dix ans d'exercice à leur actif sont tenus de suivre un programme de développement professionnel. Dans ce cadre, les enseignants participent, en moyenne, à 123 heures de développement professionnel s'ils sont en poste dans l'enseignement préprimaire et à 231 heures de développement professionnel s'ils sont en poste dans l'enseignement primaire ou secondaire. De plus, au Japon, les enseignants sont dans l'obligation de suivre 30 heures de développement professionnel tous les dix ans pour renouveler leur certification (voir le tableau D7.1c et les tableaux D7.1a, b et d, disponibles en ligne).

En Espagne, les enseignants sont dans l'obligation de suivre entre 250 et 300 heures de développement professionnel par période de 6 ans pour prétendre à une promotion ou à une augmentation de salaire, tandis qu'au Mexique, les enseignants en poste dans l'enseignement préprimaire et primaire, ainsi que dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, doivent suivre 78 heures de développement professionnel par an. En Israël, les enseignants en poste dans l'enseignement préprimaire et primaire, ainsi que dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, doivent suivre entre 180 et 210 heures de développement professionnel par période de 3 ans, et ceux en poste dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire doivent suivre 112 heures de développement professionnel par an. En Corée, les enseignants sont tenus de participer à au moins 90 heures de développement professionnel pour la

mise à jour de leur certification d'enseignant (habituellement après 3-4 ans d'exercice) ou pour atteindre le niveau avancé de compétences dans le cadre de la qualification d'enseignant (*Su-seok Gyo-sa*), contre 25 heures tous les deux ans pour les enseignants au Portugal. En République slovaque, les enseignants doivent obtenir des crédits équivalant à 300 heures de développement professionnel pour obtenir une augmentation de salaire. Toutefois, ces crédits ne sont valides que pendant sept ans à compter de la réussite des activités de développement professionnel, et les enseignants doivent en permanence participer à des activités de développement professionnel pour garder un minimum de crédits afin de conserver leur augmentation de salaire.

### **Planification du développement professionnel**

Sur les 23 pays où le développement professionnel est obligatoire et dont les données sur sa planification sont disponibles, 10 imposent une planification à l'échelle des enseignants et des établissements. Une planification s'impose uniquement à l'échelle des établissements en Fédération de Russie, en Grèce, en Hongrie, en Islande et en République tchèque, mais uniquement à l'échelle des enseignants en Écosse, en Estonie (dans l'enseignement primaire et secondaire) et en Turquie. Par contraste, aucune planification n'est requise en Allemagne, en Autriche, en Espagne, en Estonie (dans l'enseignement préprimaire), en Finlande et au Luxembourg (voir le tableau D7.2c et les tableaux D7.2a, b et d, disponibles en ligne).

Dans 20 des 24 pays dont les données sont disponibles, les activités obligatoires de développement professionnel pour les enseignants en poste dans le premier cycle de l'enseignement secondaire sont planifiées dans le cadre des priorités de développement de chaque établissement. Ces activités sont exclusivement planifiées dans le cadre des priorités de développement de chaque établissement en Fédération de Russie, au Japon, en République slovaque et en République tchèque, mais ne le sont pas exclusivement dans 16 des 20 pays à l'étude. Par contraste, les activités obligatoires de développement professionnel ne sont pas planifiées dans le cadre des priorités de développement scolaire de chaque établissement en Corée, en Espagne, au Luxembourg et au Mexique.

Parmi les 32 pays de l'OCDE et pays partenaires dont les données sont disponibles, 24 pays proposent des activités non obligatoires de développement professionnel aux enseignants en poste dans le premier cycle de l'enseignement secondaire dans le cadre des priorités de développement scolaire de chaque établissement ; ce n'est pas le cas dans 8 pays. Dans 22 des 24 pays à l'étude, ces activités ne sont pas exclusivement planifiées dans le cadre des priorités de développement scolaire de chaque établissement, tandis qu'elles sont exclusivement planifiées dans ce cadre au Japon et en République tchèque. Les modalités de planification du développement professionnel des enseignants sont similaires dans l'enseignement préprimaire et primaire, ainsi que dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (voir le tableau D7.3c et les tableaux D7.3a, b et d, disponibles en ligne).

### **Contenu des activités de développement professionnel**

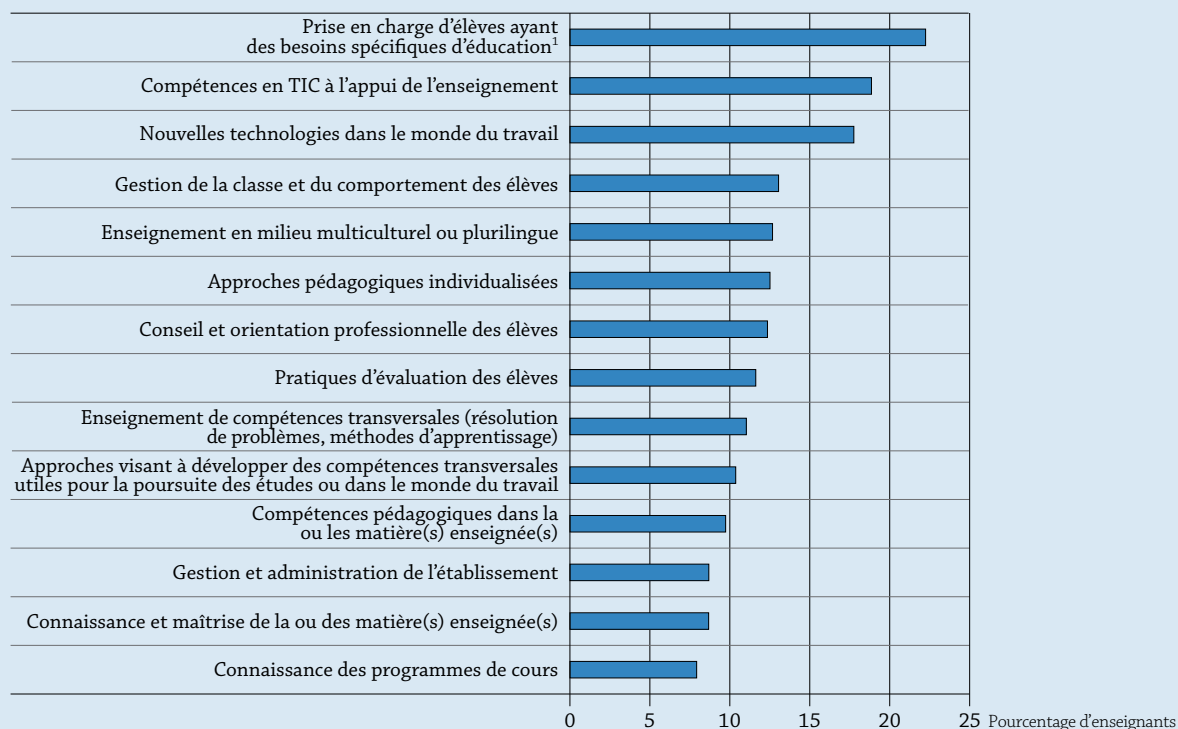
Le contenu des activités de développement professionnel auxquelles les enseignants en poste dans le premier cycle de l'enseignement secondaire sont tenus de participer n'est pas défini dans 17 des 24 pays de l'OCDE et pays partenaires dont les données sont disponibles. Toutefois, même si leur contenu n'est pas précisé, ces activités doivent s'aligner sur des normes établies dans 6 de ces 17 pays. Ces normes sont définies exclusivement par les autorités centrales en charge de l'éducation en Angleterre et en Belgique (Communauté française), mais sont définies par les autorités centrales et régionales en charge de l'éducation en Corée. En Grèce, les autorités centrales et régionales en charge de l'éducation, l'inspection scolaire et l'Institut de la politique de l'éducation sont impliqués dans la définition de ces normes. En Fédération de Russie, les autorités centrales et régionales en charge de l'éducation en sont responsables, avec les universités et les établissements d'enseignement.

Par contraste, le contenu des activités obligatoires de développement professionnel est défini en Espagne, en Israël, au Mexique, au Portugal, en République slovaque, en Slovénie et en Turquie. En Espagne, au Mexique et en République slovaque, le contenu de ces activités est défini exclusivement par les autorités centrales en charge de l'éducation. En revanche, le contenu de ces activités est défini conjointement par les autorités centrales en charge de l'éducation, les universités et les établissements d'enseignement en Slovénie, et par les autorités centrales et régionales en charge de l'éducation, les universités et l'inspection scolaire en Turquie. Au Portugal, le contenu de ces activités est défini conjointement par les autorités centrales en charge de l'éducation, les organisations professionnelles d'enseignants, les syndicats d'enseignants, les universités et les établissements d'enseignement, et en Israël, il est défini par les autorités centrales en charge de l'éducation, l'inspection scolaire, les organisations professionnelles d'enseignants, les syndicats d'enseignants, les universités, les établissements d'enseignement et d'autres prestataires de services d'éducation. Les tendances sont les mêmes dans l'enseignement préprimaire et primaire, ainsi que dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (voir le tableau D7.2c et les tableaux D7.2a, b et d, disponibles en ligne).

### Encadré D7.1. Dans quels domaines les enseignants disent-ils avoir un fort besoin de développement professionnel ?

Selon l'édition de 2013 de l'Enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage (*Teaching and Learning International Survey*, TALIS) de l'OCDE, c'est la prise en charge des élèves ayant des besoins spécifiques d'éducation que les enseignants citent le plus souvent en réponse à la question de savoir dans quel domaine ils ont grand besoin de développement professionnel. En moyenne, environ 22 % des enseignants disent avoir besoin de davantage de développement professionnel pour cet aspect spécifique de l'enseignement ; ce pourcentage atteint même 60 % au Brésil et 47 % au Mexique. Dans ce classement des domaines dans lesquels les enseignants disent avoir un fort besoin de développement professionnel, viennent en deuxième place l'utilisation des technologies de l'information et de la communication à l'appui de l'enseignement (19 % des enseignants) et en troisième place, l'utilisation des nouvelles technologies dans le monde du travail (18 % des enseignants). Dans les pays TALIS, les enseignants estiment que ce sont là deux domaines importants de développement professionnel, en particulier au Brésil (27 % et 37 %, respectivement), en Italie (36 % et 32 %, respectivement) et en Malaisie (38 % et 31 %, respectivement). Ce constat donne à penser que les enseignants ne se sentent pas armés pour utiliser au mieux ces technologies à l'appui de l'enseignement et de l'apprentissage.


**Graphique D7.a. Besoins des enseignants en matière de développement professionnel (2013)**  
 Pourcentage d'enseignants du premier cycle du secondaire déclarant avoir d'importants besoins de développement professionnel dans les domaines suivants



1. Il n'existe pas de définition stricte, au niveau international, de ce qu'il faut entendre par élèves ayant des besoins spécifiques d'éducation mais, habituellement, sont ainsi désignés des élèves chez qui il est officiellement établi qu'ils ont des besoins spécifiques d'éducation à cause de troubles mentaux, physiques ou émotionnels. Il est fréquent que des moyens supplémentaires (humains, matériels ou financiers), d'origine publique ou privée, soient octroyés à l'appui de leur apprentissage. Les élèves « surdoués » ne sont pas considérés comme des élèves ayant des besoins spécifiques d'éducation au sens de la définition utilisée ici et dans d'autres travaux de l'OCDE. Certains enseignants estiment que tous les élèves sont uniques et ont, par conséquent, des besoins spécifiques en matière d'apprentissage. Pour les besoins de cette enquête, il est nécessaire d'avoir une vision plus objective de qui sont les élèves ayant des besoins spécifiques d'éducation, d'où les précisions fournies ci-dessus.

Les pays sont classés par ordre décroissant en fonction du pourcentage d'enseignants déclarant avoir d'importants besoins de développement professionnel.

Source : OCDE (2014), *Résultats de TALIS 2013 : Une perspective internationale sur l'enseignement et l'apprentissage*, TALIS, Éditions OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933041668>

...



D'autres domaines d'amélioration sont cités par de nombreux enseignants dans certains pays. En Corée et au Japon, par exemple, plus de 40 % des enseignants disent avoir besoin de développement professionnel dans le domaine du conseil et de l'orientation professionnelle des élèves. Au Japon, les enseignants estiment avoir besoin de formation pour améliorer leur connaissance et leur maîtrise de la ou des matières qu'ils enseignent (51 %), leurs compétences pédagogiques dans la ou les matières qu'ils enseignent (57 %), leur gestion de leur classe et du comportement de leurs élèves (43 %), leurs pratiques d'évaluation des élèves (40 %) et leurs approches pédagogiques individualisées (40 %). Il apparaît que l'enseignement en milieu multiculturel ou plurilingue n'est pas un domaine important de préoccupation dans la plupart des pays européens, mais qu'il préoccupe beaucoup les enseignants dans des pays d'Amérique latine et en Italie : les enseignants qui disent avoir besoin de développement professionnel dans ce domaine sont 46 % au Brésil, 24 % au Chili, 27 % en Italie et 33 % au Mexique.

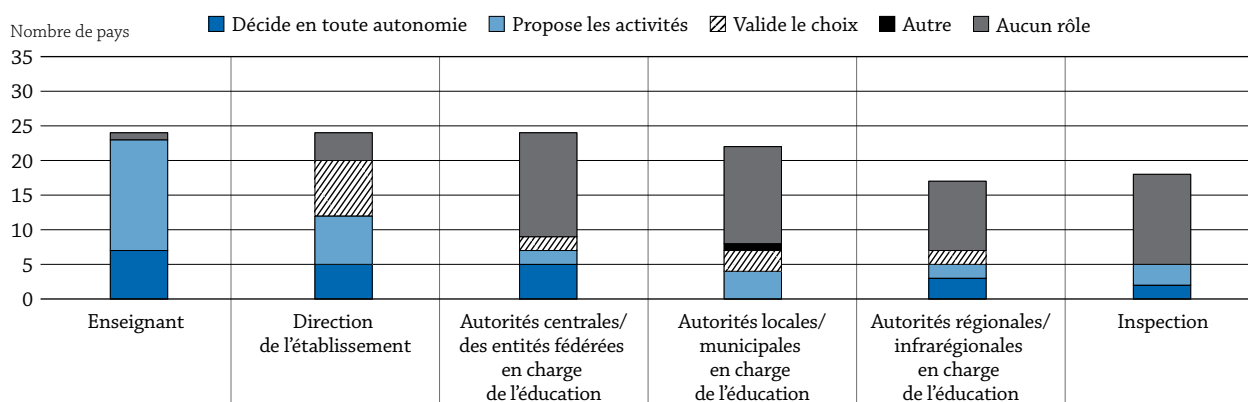
### Décisions sur les activités de développement professionnel à suivre par les enseignants

Les enseignants et la direction des établissements jouent un rôle majeur s'agissant de décider à quelles activités obligatoires de développement professionnel les enseignants participent. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, deux tiers des pays où le développement professionnel est obligatoire ont indiqué que les enseignants proposaient les activités auxquelles ils voulaient participer, et sept pays, que les enseignants choisissaient à quelles activités de développement professionnel ils participaient. En Belgique (Communauté française), en Estonie, en Finlande, en Israël, en Pologne, en Slovénie et en Turquie, les enseignants proposent un choix d'activités de développement professionnel, mais ce choix doit être validé par la direction des établissements. Dans environ un tiers des pays, la direction des établissements propose les activités à suivre ; la direction des établissements ne décide des activités qu'en Autriche, en Fédération de Russie, en Hongrie, au Portugal et en République tchèque.

Au Japon, les enseignants et la direction des établissements proposent un choix d'activités de développement professionnel, mais ce choix doit être validé par les autorités en charge de l'éducation. En Corée, les enseignants peuvent être impliqués dans le choix du contenu de leurs activités obligatoires de développement professionnel en émettant une proposition, mais en dernier lieu, ce sont les autorités en charge de l'éducation qui prennent les décisions à cet égard. Au Chili, la direction des établissements et les autorités en charge de l'éducation proposent les activités, mais ce sont les enseignants qui décident d'y participer ou non. De même, en Espagne, ce sont les autorités régionales en charge de l'éducation qui proposent les activités, mais la décision finale est du ressort des enseignants. En Turquie, ces activités sont proposées par les enseignants, l'inspection scolaire et les autorités locales en charge de l'éducation, sont validées par la direction des établissements, mais la décision finale est prise conjointement par les autorités régionales et centrales en charge de l'éducation (voir le graphique D7.2a et le tableau D7.1c).

### Graphique D7.2a. Qui prend les décisions concernant les activités obligatoires de développement professionnel à suivre par les enseignants ? (2013)

Pour les enseignants en charge de matières générales dans des établissements publics du premier cycle du secondaire



Les entités sont classées par ordre décroissant du nombre de pays déclarant qu'elles jouent un rôle dans les décisions concernant les activités obligatoires de développement professionnel à suivre par les enseignants.

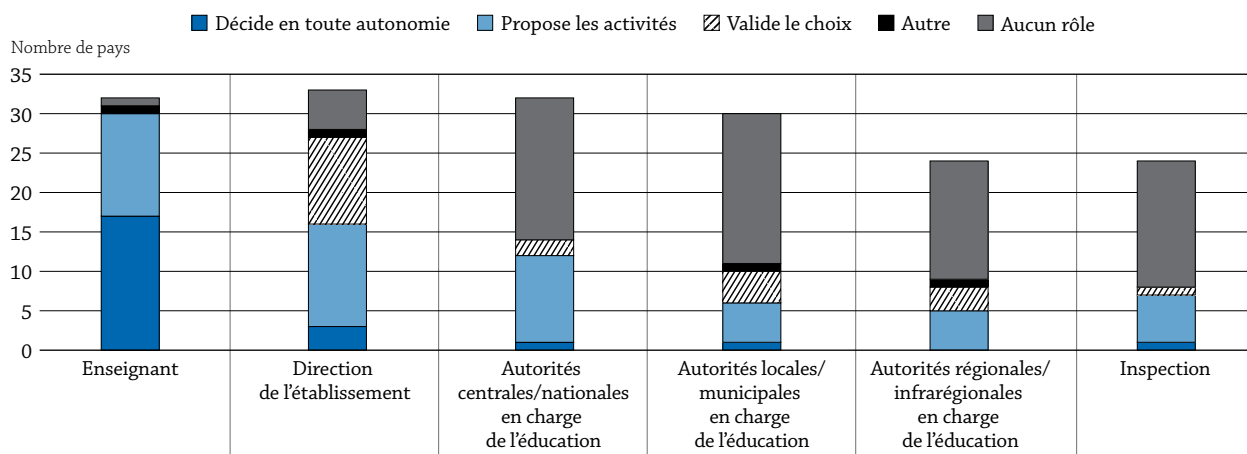
Source : OCDE. Tableau D7.1c. Voir les notes à l'annexe 3 ([www.oecd.org/edu/rse.htm](http://www.oecd.org/edu/rse.htm)).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933120556>

Les tendances sont similaires dans l'enseignement préprimaire et primaire, ainsi que dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. En Autriche, toutefois, la direction des établissements et l'inspection scolaire proposent les activités obligatoires de développement professionnel aux enseignants en poste dans l'enseignement préprimaire, qui décident d'y participer ou non. L'inverse s'observe dans l'enseignement primaire et secondaire, où les enseignants proposent les activités et où la direction des établissements et l'inspection scolaire décident si les enseignants peuvent y participer (voir les tableaux D7.2a, b et d, disponibles en ligne).

Dans la moitié des pays, les enseignants choisissent eux-mêmes les activités non obligatoires de développement professionnel auxquelles ils participent ; dans l'autre moitié des pays, ils ne peuvent que proposer ces activités. Toutefois, la décision ou la proposition des enseignants doit être validée par la direction de leur établissement dans un tiers des pays ; la direction des établissements propose ces activités aux enseignants dans la moitié des pays (voir le graphique D7.2b). En Suède, les enseignants et la direction de leur établissement peuvent influencer, de manière informelle, sur leur développement professionnel, mais ce sont les autorités locales et régionales en charge de l'éducation qui sont responsables du développement professionnel des enseignants. Au Danemark, seule la direction des établissements décide des activités de développement professionnel des enseignants.

**Graphique D7.2b. Qui prend les décisions concernant les activités non obligatoires de développement professionnel à suivre par les enseignants ? (2013)**  
 Pour les enseignants en charge de matières générales dans des établissements publics du premier cycle du secondaire



Les entités sont classées par ordre décroissant du nombre de pays déclarant qu'elles jouent un rôle dans les décisions concernant les activités non obligatoires de développement professionnel à suivre par les enseignants.

Source : OCDE. Tableau D7.3c. Voir les notes à l'annexe 3 ([www.oecd.org/edu/rse.htm](http://www.oecd.org/edu/rse.htm)).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933120575>

L'inspection scolaire ne joue un rôle dans le choix des activités non obligatoires de développement professionnel des enseignants que dans huit pays. Dans six de ces pays, l'inspection scolaire peut proposer les activités ; l'inspection scolaire décide des activités en Autriche (dans l'enseignement primaire et secondaire) et les valide en Israël. De même, dans un tiers des pays dont les données sont disponibles, le rôle des autorités centrales, régionales et locales en charge de l'éducation consiste principalement à proposer ou valider les activités. Les autorités centrales en charge de l'éducation ne décident des activités non obligatoires de développement professionnel auxquelles les enseignants participent qu'en Turquie (voir le tableau D7.3c et les tableaux D7.3a, b et d, disponibles en ligne).

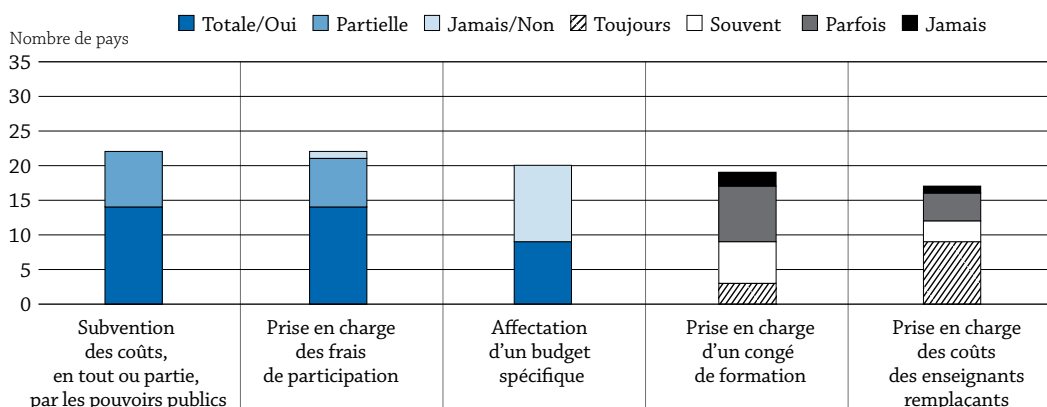
### Stratégies de financement et de soutien du développement professionnel

Le développement professionnel peut être financé uniquement ou conjointement par les pouvoirs publics, les employeurs ou les individus. Les gouvernements peuvent adopter des stratégies de financement et de soutien qui prévoient de subventionner en tout ou partie le coût des activités de développement professionnel pour encourager le personnel à y participer. Ces stratégies peuvent consister à financer le coût des activités, le manque à gagner des enseignants en formation (congé payé de formation) et le coût des enseignants remplaçants.

Des stratégies de financement et de soutien existent dans tous les pays où le développement professionnel est obligatoire. Le coût du développement professionnel obligatoire est totalement pris en charge dans environ la moitié des pays dont les données sont disponibles. Dans 11 pays, le coût est totalement financé pour les enseignants en poste dans l'enseignement préprimaire ; il l'est en partie dans 10 autres pays. Le coût du développement professionnel des enseignants en poste dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire est totalement couvert dans 14 pays ; il l'est en partie dans 8 pays. Dans 12 pays, le coût du développement professionnel des enseignants en poste dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire est totalement pris en charge ; il l'est en partie dans 9 pays (voir le graphique D7.3a et les tableaux D7.1a, b et d, disponibles en ligne).

### Graphique D7.3a. Stratégies de financement et de soutien des activités obligatoires de développement professionnel (2013)

Pour les enseignants en charge de matières générales dans des établissements publics du premier cycle du secondaire



Source : OCDE. Tableau D7.1c. Voir les notes à l'annexe 3 ([www.oecd.org/edu/rse.htm](http://www.oecd.org/edu/rse.htm)).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933120594>

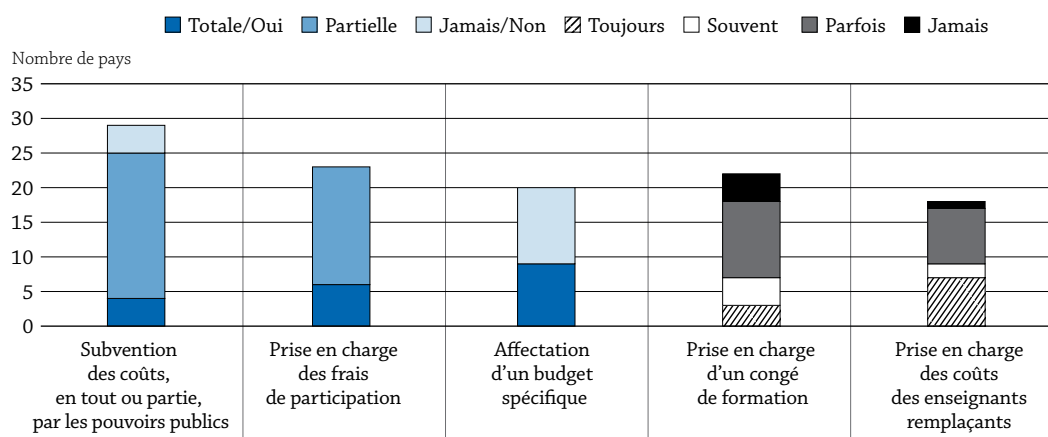
En règle générale, les frais de participation à des activités obligatoires de développement professionnel sont financés en totalité ou en partie dans tous les pays où le développement professionnel est obligatoire, sauf au Chili et au Japon (s'il s'agit du renouvellement de la certification), où ces frais ne sont jamais couverts. Le manque à gagner des enseignants en formation et le coût des enseignants remplaçants sont systématiquement couverts en Allemagne, en Fédération de Russie et en Slovénie, mais ne le sont jamais en Espagne et au Japon (s'il s'agit du renouvellement de la certification). Par contraste, le coût des enseignants remplaçants est systématiquement financé dans environ la moitié des pays. Dans les autres pays, le manque à gagner des enseignants en formation et le coût des enseignants remplaçants sont souvent ou parfois pris en charge. Dans la moitié des pays, les établissements reçoivent même un budget spécifique pour les activités obligatoires de développement professionnel des enseignants (voir le tableau D7.1c et les tableaux D7.1a, b et d, disponibles en ligne).

Par contraste, le coût des activités non obligatoires de développement professionnel obligatoire est rarement financé en totalité dans les pays de l'OCDE et les pays partenaires dont les données sont disponibles. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, ce coût est totalement pris en charge en Allemagne, en Grèce, en Israël et au Mexique ; il l'est en partie dans 21 pays et ne l'est jamais en Belgique (Communauté française), en Estonie, au Portugal et en République slovaque. Les frais de participation à ces activités sont en partie couverts dans trois quarts des pays dont les données sont disponibles et le sont en totalité dans les autres pays. De plus, les enseignants en poste dans le premier cycle de l'enseignement secondaire qui participent à ces activités bénéficient parfois (dans 11 pays), souvent (dans 4 pays) ou toujours (dans 3 pays) d'un congé payé de formation. Cela n'est toutefois jamais le cas pour les enseignants en poste dans le premier cycle de l'enseignement secondaire en Espagne, en Israël, au Japon et au Luxembourg. Le coût des enseignants remplaçants est toujours pris en charge dans 7 pays et l'est parfois ou souvent dans 10 pays. Ce coût n'est toutefois jamais couvert en Espagne. Dans 9 pays, les établissements reçoivent aussi un budget spécifique pour les activités non obligatoires de développement professionnel des enseignants (voir le graphique D7.3b et le tableau D7.3c). Des stratégies similaires de financement et de soutien existent dans l'enseignement préprimaire et primaire, ainsi que dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (voir les tableaux D7.3a, b et d, disponibles en ligne).



### Graphique D7.3b. Stratégies de financement et de soutien des activités non obligatoires de développement professionnel (2013)

Pour les enseignants en charge de matières générales dans des établissements publics du premier cycle du secondaire



Source : OCDE. Tableau D7.3c. Voir les notes à l'annexe 3 ([www.oecd.org/edu/rse.htm](http://www.oecd.org/edu/rse.htm)).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933120613>

#### Prestataires de services de développement professionnel

Dans un certain nombre de pays, le budget public des activités de développement professionnel peut uniquement financer des programmes proposés par quelques organisations (des établissements de formation d'enseignant ou des agences spécialisées dans le développement professionnel). Cela peut réduire les incitations à l'innovation et à l'amélioration de la qualité, en particulier dans les pays où la participation à des activités de développement professionnel est obligatoire. Il est dès lors important d'encourager la diversité des prestataires de services de développement professionnel, de faire en sorte que des normes de qualité soient respectées et de diffuser des pratiques optimales (OCDE, 2005).

Des activités de développement professionnel sont proposées dans divers cadres institutionnels ; elles peuvent, par exemple, être organisées au sein des établissements ou via des prestataires externes, tels que des universités et des établissements de formation. Des établissements d'enseignement supérieur proposent des activités de développement professionnel aux enseignants en poste à tous les niveaux d'enseignement dans tous les pays de l'OCDE et les pays partenaires à l'étude, sauf au Japon. Ces activités sont également proposées par des établissements de formation initiale des enseignants dans tous les pays, sauf en Autriche (dans l'enseignement préprimaire, les établissements académiques du premier cycle de l'enseignement secondaire et la filière générale du deuxième cycle de l'enseignement secondaire), en Belgique (Communauté française), en Islande, au Japon et au Luxembourg (dans l'enseignement préprimaire et primaire). Les établissements d'enseignement interviennent aussi largement dans l'organisation des activités de développement professionnel dans tous les pays, sauf en Autriche (dans l'enseignement primaire, le premier de l'enseignement secondaire et dans la filière générale du deuxième cycle de l'enseignement secondaire), en Fédération de Russie, en Islande et en République tchèque.

Outre ces différents établissements d'enseignement, les prestataires de services de développement professionnel sont le plus souvent des entreprises privées : c'est le cas dans quatre pays sur cinq, sauf en Autriche, en Espagne, en Israël, au Japon, au Luxembourg (dans l'enseignement préprimaire et primaire, ainsi que dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire) et en République tchèque.

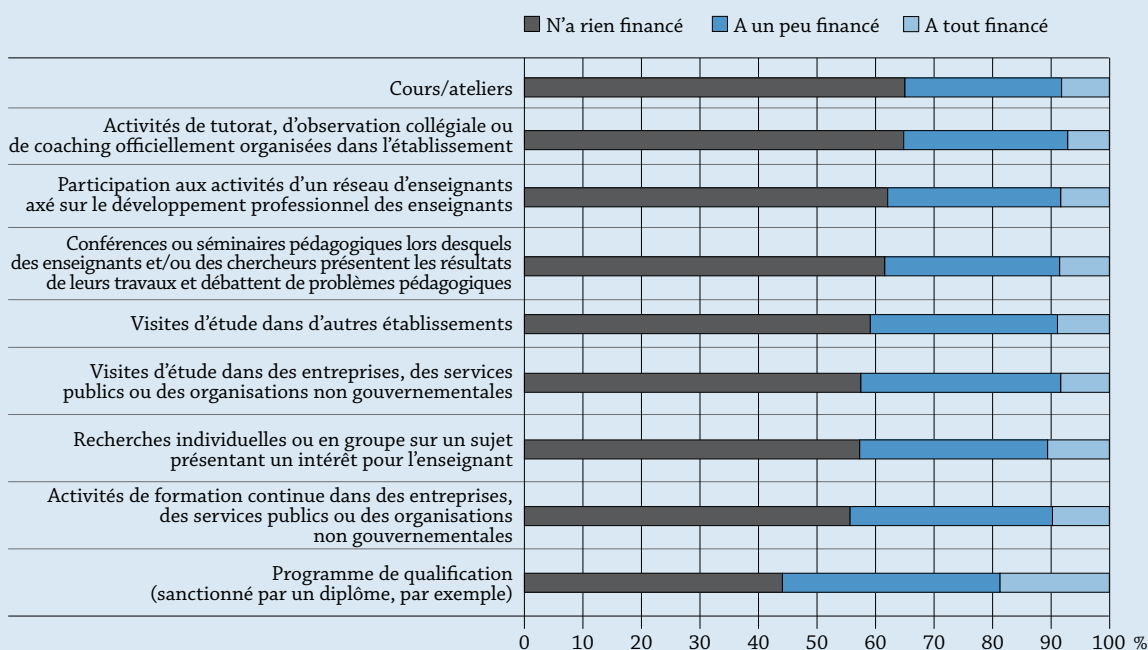
Dans deux tiers des pays, une agence publique et/ou des organisations professionnelles d'enseignants proposent aussi des activités de développement professionnel aux enseignants. Dans la moitié des pays environ, des syndicats d'enseignants et les autorités locales en charge de l'éducation en proposent également. Ces activités ne sont organisées par l'inspection scolaire qu'en Autriche (dans la filière professionnelle du deuxième cycle de l'enseignement secondaire), en Écosse, en France, en Grèce, en Israël (dans l'enseignement préprimaire), en Italie, au Luxembourg (dans l'enseignement préprimaire et primaire), en Pologne et en Turquie (voir les tableaux D7.4a, b, c et d, disponibles en ligne).

**Encadré D7.2. Les enseignants doivent-ils financer leur participation à des activités de développement professionnel ?**

Le niveau d'investissement varie en fonction du type des activités de développement professionnel. Selon l'édition de 2013 de l'enquête TALIS, plus de la moitié des enseignants qui ont participé à des activités de développement professionnel ont déclaré n'avoir rien payé, quel que soit le type d'activité (à l'exception des programmes de qualification) ; ils sont au plus 10 % à avoir déclaré en avoir payé le coût total. Les programmes de qualification tendent à demander un plus grand investissement (en temps et en argent) et à être organisés ailleurs que dans l'établissement où les enseignants travaillent (dans une université ou un établissement d'enseignement supérieur). Il n'est donc pas surprenant que ces programmes soient aussi ceux dont le coût est le plus susceptible d'être supporté par les enseignants, en tout ou partie.

**Graphique D7.b. Niveau de contribution financière des enseignants à leur propre développement professionnel**

*Pourcentage d'enseignants du premier cycle du secondaire qui déclarent avoir participé aux activités de développement professionnel suivantes et qui y ont contribué financièrement « pas du tout », « un peu » ou « en totalité »<sup>1</sup>*



1. Les enseignants peuvent participer à plus d'une activité de développement professionnel simultanément. Il n'était pas demandé aux enseignants leur niveau de participation financière personnelle pour chaque activité, mais plutôt la mesure dans laquelle, globalement, ils avaient personnellement financé l'ensemble des activités de développement professionnel auxquelles ils avaient participé. Par conséquent, il conviendrait de considérer que les pourcentages présentés dans ce graphique reflètent le niveau général de participation financière déclaré par les enseignants qui ont pris part à chaque type d'activité de développement professionnel.

*Les activités de développement professionnel sont classées par ordre décroissant en fonction du pourcentage moyen d'enseignants qui déclarent n'avoir rien eu à financer.*

Source : OCDE (2014), *Résultats de TALIS 2013 : Une perspective internationale sur l'enseignement et l'apprentissage*, TALIS, Éditions OCDE.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933041535>

**Diffusion des informations sur les activités de développement professionnel des enseignants**

C'est la direction des établissements qui joue le plus grand rôle dans la diffusion des informations sur les activités de développement professionnel des enseignants, et ce à tous les niveaux d'enseignement. Parmi les 34 pays de l'OCDE et pays partenaires à l'étude, seules la Finlande et la Suède ont indiqué que la direction des établissements n'était pas officiellement responsable de la diffusion de ce type d'informations. Dans deux tiers des pays environ, les autorités centrales ou nationales en charge de l'éducation sont également responsables de la diffusion des informations concernant les activités de développement professionnel. Un peu plus de la moitié des pays ont également indiqué que les autorités locales ou régionales en charge de l'éducation jouaient un rôle dans ce processus de diffusion.

L'inspection scolaire diffuse également ces informations auprès des enseignants en Autriche (dans l'enseignement préprimaire et la filière professionnelle du deuxième cycle de l'enseignement secondaire), en Écosse, en France, en Grèce, en Israël, en Italie, au Luxembourg (dans l'enseignement préprimaire et primaire, ainsi que dans le premier cycle de l'enseignement secondaire) et en Pologne (voir les tableaux D7.4a, b, c et d, disponibles en ligne).

### Encadré D7.3. À quels types d'activités de développement professionnel les enseignants participent-ils ?

Il ressort de l'édition de 2013 de l'enquête TALIS que les activités de développement professionnel auxquelles les enseignants disent participer le plus souvent sont les cours ou les ateliers : en moyenne, 71 % des enseignants en poste dans le premier cycle de l'enseignement secondaire ont indiqué avoir participé à des cours ou à des ateliers durant la période de référence de l'enquête. En fait, dans la quasi-totalité des pays et économies, la participation à des cours ou à des ateliers est l'activité la plus souvent citée : le taux de participation est de l'ordre de 80 % dans plusieurs pays, et supérieur à 90 % en Malaisie, au Mexique et à Singapour.

Dans le classement des activités les plus souvent citées, après la participation à des cours et à des ateliers, viennent la participation à des conférences ou à des séminaires pédagogiques (44 %) et la participation aux activités d'un réseau d'enseignants (37 %). Les activités de développement professionnel les moins courantes sont les visites d'étude dans des entreprises ou d'autres organisations (13 %) et les cours de formation dans ces organisations (14 %).


#### Graphique D7.c. Activités de développement professionnel récemment suivies par les enseignants, selon le type d'activité et l'intensité de la participation

Taux de participation et nombre moyen de jours de participation des enseignants du premier cycle du secondaire à chaque type d'activité de développement professionnel, au cours des 12 mois précédant l'enquête

	Pourcentage d'enseignants ayant participé aux activités de développement professionnel suivantes au cours des 12 mois précédant l'enquête	Nombre moyen de jours de participation pour les enseignants ayant pris part à ces activités
Cours/ateliers	71 %	8
Conférences ou séminaires pédagogiques lors desquels des enseignants et/ou des chercheurs présentent les résultats de leurs travaux et débattent de problèmes pédagogiques	44 %	4
Visites d'étude dans d'autres établissements	19 %	3
Activités de développement professionnel dans des entreprises, des services publics ou des organisations non gouvernementales	14 %	7
Visites d'étude dans des entreprises, des services publics ou des organisations non gouvernementales	13 %	3
Participation aux activités d'un réseau d'enseignants axé sur le développement professionnel des enseignants	37 %	
Recherches individuelles ou en groupe sur un sujet présentant un intérêt pour l'enseignant	31 %	
Activités de tutorat, d'observation collégiale ou de coaching officiellement organisées dans l'établissement	29 %	
Programme de qualification (sanctionné par un diplôme, par exemple)	18 %	

Les items sont classés par ordre décroissant pour chaque bloc, en fonction du pourcentage d'enseignants déclarant avoir participé à des activités de développement professionnel au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Source : OCDE (2014), *Résultats de TALIS 2013 : Une perspective internationale sur l'enseignement et l'apprentissage*, TALIS, Éditions OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933041554>

## Participation à des activités de développement professionnel

Le pourcentage d'enseignants qui participent à des activités de développement professionnel varie fortement entre les pays. Parmi les 14 pays dont les données sont disponibles, ce pourcentage atteint 100 % des enseignants en Autriche (dans l'enseignement primaire, les nouveaux établissements d'enseignement secondaire et dans le premier cycle de l'enseignement secondaire), en Belgique (Communauté française), en Écosse, au Luxembourg et en Turquie (dans l'enseignement préprimaire et primaire), est égal ou supérieur à 90 % des enseignants en Estonie (dans l'enseignement primaire, le premier cycle de l'enseignement secondaire et la filière générale du deuxième cycle de l'enseignement secondaire), aux États-Unis (dans l'enseignement primaire et secondaire), en Israël (dans l'enseignement préprimaire et primaire, ainsi que dans le premier cycle de l'enseignement secondaire) et aux Pays-Bas, et représente 24 % des enseignants au Brésil (dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire) (voir les tableaux D7.4a, b, c et d, disponibles en ligne).

## Définition

Par **activités de développement professionnel**, on entend les activités conçues pour améliorer les connaissances, les compétences et l'expertise des professionnels, en l'occurrence des enseignants. Ces activités sont formelles et consistent, entre autres, à suivre des cours et à participer à des ateliers, mais aussi à s'engager dans une collaboration formalisée entre enseignants ou à participer à des réseaux professionnels. Ces activités de développement professionnel ne renvoient donc pas aux pratiques auxquelles se livrent les enseignants au quotidien et qui contribuent aussi à leur développement professionnel.

## Méthodologie

Les données se rapportent à l'année scolaire 2012/13 et proviennent de l'Enquête OCDE-INES de 2013 sur le développement des connaissances et compétences des enseignants.

Des remarques spécifiques concernant les définitions et les méthodes appliquées dans chaque pays figurent à l'annexe 3 ([www.oecd.org/edu/rse.htm](http://www.oecd.org/edu/rse.htm)).

### Note concernant les données d'Israël

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

## Références

- Allensworth, E., S. Ponisciak et C. Mazzeo (2009), « The Schools Teachers Leave: Teacher Mobility in Chicago Public Schools », Consortium on Chicago School Research, Université de Chicago, Chicago.
- Clotfelter, C.T., H.F. Ladd et J.L. Vigdor (2009), « How and Why Do Teacher Credentials Matter for Student Achievement? », *NBER Working Paper 12828*, National Bureau of Economic Research, janvier 2007, [www.nber.org/papers/w12828](http://www.nber.org/papers/w12828).
- Ewing, R.A., et D.L. Smith (2003), « Retaining Quality Beginning Teachers in the Profession », *English Teaching: Practice and Critique*, mai 2003, vol. 2, n° 1, pp. 15-32, <http://education.waikato.ac.nz/research/files/etpc/2003v2n1art2.pdf>.
- Headden, S. (2014), *Beginners in the Classroom: What the Changing Demographics of Teaching Mean for Schools, Students, and Society*, Carnegie Foundation for the Advancement of Teaching, mars 2014, [www.carnegiefoundation.org/sites/default/files/beginners\\_in\\_classroom.pdf](http://www.carnegiefoundation.org/sites/default/files/beginners_in_classroom.pdf).
- Mueller, C.M. (2012), « The Impact of Teacher Certification Programmes on Teacher Efficacy, Job Satisfaction, and Teacher Performance: A Comparison of Traditional and Alternative Certification », <http://digitalcommons.wku.edu/diss/28>.
- OCDE (2014), *Résultats de TALIS 2013 : Une perspective internationale sur l'enseignement et l'apprentissage*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264018051-fr>.
- OCDE (2005), *Le rôle crucial des enseignants : Attirer, former et retenir des enseignants de qualité*, Politiques d'éducation et de formation, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264018051-fr>.
- Rockoff, J. (2008), « Does Mentoring Reduce Turnover and Improve Skills of New Employees? Evidence from Teachers in New York City », *NBER Working Paper 13868*, National Bureau of Economic Research, mars 2008, [www.nber.org/papers/w13868](http://www.nber.org/papers/w13868).
- Yoon, K.S., T. Duncan, S.W.-Y. Lee, B. Scarloss et K. Shapley (2007), « Reviewing the evidence on how teacher professional development affects student achievement », Issues & Answers Report, REL 2007, n° 033, ministère de l'Éducation des États-Unis, Institute of Education Sciences, National Center for Education Evaluation and Regional Assistance, Regional Educational Laboratory Southwest, Washington DC, [http://ies.ed.gov/ncee/edlabs/regions/southwest/pdf/REL\\_2007033.pdf](http://ies.ed.gov/ncee/edlabs/regions/southwest/pdf/REL_2007033.pdf).


**Tableaux de l'indicateur D7**StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933120461>**WEB** Tableau D7.1a Conditions en matière de développement professionnel des enseignants, préprimaire (2013)**WEB** Tableau D7.1b Conditions en matière de développement professionnel des enseignants, primaire (2013)

Tableau D7.1c Conditions en matière de développement professionnel des enseignants, premier cycle du secondaire (2013)

**WEB** Tableau D7.1d Conditions en matière de développement professionnel des enseignants, deuxième cycle du secondaire (2013)**WEB** Tableau D7.2a Contenu des activités obligatoires de développement professionnel des enseignants, préprimaire (2013)**WEB** Tableau D7.2b Contenu des activités obligatoires de développement professionnel des enseignants, primaire (2013)

Tableau D7.2c Contenu des activités obligatoires de développement professionnel des enseignants, premier cycle du secondaire (2013)

**WEB** Tableau D7.2d Contenu des activités obligatoires de développement professionnel des enseignants, deuxième cycle du secondaire (2013)**WEB** Tableau D7.3a Activités non obligatoires de développement professionnel des enseignants, préprimaire (2013)**WEB** Tableau D7.3b Activités non obligatoires de développement professionnel des enseignants, primaire (2013)

Tableau D7.3c Activités non obligatoires de développement professionnel des enseignants, premier cycle du secondaire (2013)

**WEB** Tableau D7.3d Activités non obligatoires de développement professionnel des enseignants, deuxième cycle du secondaire (2013)**WEB** Tableau D7.4a Diffusion des informations relatives aux activités de développement professionnel des enseignants, préprimaire (2013)**WEB** Tableau D7.4b Diffusion des informations relatives aux activités de développement professionnel des enseignants, primaire (2013)**WEB** Tableau D7.4c Diffusion des informations relatives aux activités de développement professionnel des enseignants, premier cycle du secondaire (2013)**WEB** Tableau D7.4d Diffusion des informations relatives aux activités de développement professionnel des enseignants, deuxième cycle du secondaire (2013)



**Tableau D7.1c. [1/2] Conditions en matière de développement professionnel des enseignants, premier cycle du secondaire (2013)**

Dans les établissements d'enseignement publics

OCDE	Type de matières	Conditions en matière de développement professionnel	Année de la réglementation	Niveau de mise en œuvre	Durée minimale des activités obligatoires de développement professionnel
		(1)	(2)	(3)	(4)
Australie	Toutes	Obligatoire pour tous les enseignants	m	m	m
Autriche	Toutes (académiques) <sup>1</sup>	Obligatoire pour tous les enseignants	2005	National	a
	Toutes (rénové et premier cycle) <sup>2</sup>	Obligatoire pour tous les enseignants	1984	National	15 heures chaque année
Belgique (Fl.)	Toutes	Autre	a	a	a
Belgique (Fr.) <sup>3</sup>	Toutes	Obligatoire pour tous les enseignants	2002	National	18 heures chaque année
Canada	m	m	m	m	m
Chili	Toutes	Obligatoire pour l'octroi d'une promotion ou d'une augmentation de salaire	m	National	m
République tchèque	Toutes	Obligatoire pour tous les enseignants	2005	National	m
Danemark	Toutes	Non obligatoire	a	a	a
Angleterre	Toutes	Obligatoire pour tous les enseignants	1998	National	a
Estonie	Toutes	Obligatoire pour tous les enseignants	2000	National	160 heures tous les 5 ans
Finlande <sup>3</sup>	Toutes	Obligatoire pour tous les enseignants	m	National	30 heures chaque année
France	Toutes	Non obligatoire	a	a	a
Allemagne	Toutes	Obligatoire pour tous les enseignants	m	National	a
Grèce	Toutes	Obligatoire pour tous les enseignants	1985	National	m
Hongrie	Toutes	Obligatoire pour tous les enseignants	1997	National	120 heures tous les 7 ans
Islande	Toutes	Obligatoire pour tous les enseignants	2008	National	150 heures chaque année
Irlande	Toutes	Non obligatoire	a	a	a
Israël	Toutes	Obligatoire pour l'octroi d'une promotion ou d'une augmentation de salaire	2008	National	180-210 heures tous les 3 ans
Italie	Toutes	Non obligatoire	a	a	a
Japon	Toutes	Obligatoire pour tous les enseignants	2002	National	231 heures
		Obligatoire pour le renouvellement de la certification	2009	National	30 heures tous les 10 ans
Corée	Toutes	Obligatoire pour l'octroi d'une promotion ou d'une augmentation de salaire	1972	National	90 heures
Luxembourg	Toutes	Obligatoire pour tous les enseignants	2007	National	8 heures chaque année
Mexique	Générales	Obligatoire pour l'octroi d'une promotion ou d'une augmentation de salaire	1993	National	78 heures chaque année
	Professionnelles	Non obligatoire	a	a	a
Pays-Bas	Toutes	Autre	a	a	a
Nouvelle-Zélande	m	m	m	m	m
Norvège	Toutes	Non obligatoire	a	a	a
Pologne	Toutes	Obligatoire pour l'octroi d'une promotion ou d'une augmentation de salaire	1999	National	a
Portugal	Toutes	Obligatoire pour l'octroi d'une promotion ou d'une augmentation de salaire	2012	National	25 heures tous les 2 ans
Écosse	Toutes	Obligatoire pour tous les enseignants	2000	National	35 heures chaque année
République slovaque <sup>3</sup>	Toutes	Obligatoire pour l'octroi d'une promotion ou d'une augmentation de salaire	2009	National	300 heures
Slovénie	Toutes	Obligatoire pour tous les enseignants	2004	National	m
Espagne <sup>3</sup>	Toutes	Obligatoire pour l'octroi d'une promotion ou d'une augmentation de salaire	2011	National	250-300 heures tous les 6 ans
Suède	Toutes	Non obligatoire	a	a	a
Suisse	Toutes	m	m	m	m
Turquie	Toutes	Obligatoire pour tous les enseignants	1960	National	30 heures chaque année
États-Unis	Toutes	m	m	m	m
Partenaires	Brésil	m	m	m	m
	Fédération de Russie	Obligatoire pour tous les enseignants	m	National	a

**Rôle dans les décisions concernant les activités de développement professionnel à suivre**

TA : Décide en toute autonomie

PA : Propose des activités

VC : Valide le choix

AU : Autre

AR : Aucun rôle

**Remarque :** les États fédéraux ou les pays dont le système d'éducation est fortement décentralisé peuvent appliquer des réglementations différentes selon les États, provinces ou régions. Pour plus de précisions, consulter l'annexe 3.

1. Par « Toutes (académiques) », on entend « Matières dispensées dans les établissements académiques du premier cycle de l'enseignement secondaire ».

2. Par « Toutes (rénové et premier cycle) », on entend « Matières dispensées dans les établissements d'enseignement secondaire renové et les établissements du premier cycle de l'enseignement secondaire ».

3. La durée minimale en heures est estimée sur la base des conditions spécifiées dans une unité différente, c'est-à-dire en nombre de jours, de semaines ou de crédits, pour la colonne 4. Voir les notes à l'annexe 3.

**Source :** OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 ([www.oecd.org/edu/rse.htm](http://www.oecd.org/edu/rse.htm)).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.


**StatLink**  <http://dx.doi.org/10.1787/888933120480>
**D7**

Tableau D7.1c. [2/2] **Conditions en matière de développement professionnel des enseignants, premier cycle du secondaire (2013)**

Dans les établissements d'enseignement publics

	Type de matières	Qui prend les décisions concernant les activités de développement professionnel à suivre par les enseignants ?						Stratégies de financement et de soutien du développement professionnel				
		Enseignant (5)	Direction de l'établissement (6)	Inspection (7)	Autorités locales/municipales en charge de l'éducation (8)	Autorités régionales/infrarégionales en charge de l'éducation (9)	Autorités centrales/nationales en charge de l'éducation (10)	Subvention des coûts, en tout ou partie, par les pouvoirs publics (11)	Prise en charge des frais de participation (12)	Congé payé de formation (13)	Prise en charge des coûts des enseignants remplaçants (14)	Affectation d'un budget spécifique (15)
OCDE	Australie	m	m	a	a	m	m	m	m	m	m	m
	Toutes (académiques) <sup>1</sup>	PA	TA	TA	AR	a	AR	Totale	Totale	Souvent	Toujours	Non
	Toutes (nouveaux et premier cycle) <sup>2</sup>	PA	TA	TA	AR	a	AR	Totale	Totale	Souvent	Toujours	Non
	Belgique (Fl.)	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
	Belgique (Fr.) <sup>3</sup>	PA	VC	AR	AR	AR	AR	Totale	Totale	Parfois	a	Non
	Canada	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Chili	TA	PA	a	PA	a	PA	Partielle	Jamais	Parfois	m	Oui
	République tchèque	PA	TA	AR	AR	AR	AR	Totale	Partielle	Parfois	Souvent	Oui
	Danemark	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
	Angleterre	PA	PA	PA	AR	a	AR	a	a	a	a	a
	Estonie	PA	VC	a	PA	a	AR	Totale	Totale	Souvent	Souvent	Oui
	Finlande <sup>3</sup>	PA	VC	a	a	AR	AR	Totale	Totale	m	m	m
	France	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
	Allemagne	TA	VC	AR	AR	AR	AR	Totale	Totale	Toujours	Toujours	Oui
	Grèce	PA	PA	TA	AR	TA	TA	Totale	Totale	Toujours	Toujours	Non
	Hongrie	PA	TA	a	VC	AR	AR	Partielle	Partielle	Parfois	a	m
	Islande	TA	PA	a	AR	a	AR	Totale	Totale	Souvent	Toujours	Oui
	Irlande	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
	Israël	PA	VC	AR	AU	AR	AR	Totale	Totale	Parfois	Toujours	Non
	Italie	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
	Japon	PA	PA	a	VC	VC	VC	Partielle	Partielle	Jamais	Parfois	Oui
		PA	PA	a	VC	VC	VC	Partielle	Jamais	Jamais	Jamais	Oui
	Corée	PA	AR	AR	AR	TA	TA	Partielle	Totale	Parfois	Toujours	Non
	Luxembourg	TA	AR	AR	AR	AR	VC	Totale	Totale	Souvent	Toujours	Non
	Mexique	TA	AR	AR	AR	AR	TA	Totale	Totale	a	Souvent	Non
	Générales	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
	Professionnelles	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
	Pays-Bas	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
	Nouvelle-Zélande	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Norvège	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
	Pologne	PA	VC	PA	VC	PA	PA	Partielle	Partielle	Parfois	Parfois	Non
	Portugal	AR	TA	AR	AR	AR	AR	Totale	Totale	a	a	Non
	Écosse	PA	PA	AR	PA	a	AR	m	m	m	m	m
	République slovaque <sup>3</sup>	TA	PA	AR	AR	AR	AR	Partielle	Partielle	Souvent	Parfois	Oui
	Slovénie	PA	VC	AR	a	a	TA	Partielle	Partielle	Toujours	Toujours	Oui
	Espagne <sup>3</sup>	TA	AR	AR	AR	PA	AR	Totale	Totale	Jamais	Jamais	Non
	Suède	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
	Suisse	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Turquie	PA	VC	PA	PA	TA	TA	Totale	Totale	a	a	Non
	États-Unis	m	m	m	m	m	m	m	m	Parfois	Parfois	m
Partenaires	Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Fédération de Russie	PA	TA	AR	AR	VC	AR	Partielle	Partielle	Toujours	Toujours	Oui

Rôle dans les décisions concernant les activités de développement professionnel à suivre

TA : Décide en toute autonomie

PA : Propose des activités

VC : Valide le choix

AU : Autre

AR : Aucun rôle

**Remarque :** les États fédéraux ou les pays dont le système d'éducation est fortement décentralisé peuvent appliquer des réglementations différentes selon les États, provinces ou régions. Pour plus de précisions, consulter l'annexe 3.

1. Par « Toutes (académiques) », on entend « Matières dispensées dans les établissements académiques du premier cycle de l'enseignement secondaire ».

2. Par « Toutes (renouvelé et premier cycle) », on entend « Matières dispensées dans les établissements d'enseignement secondaire renouvelé et les établissements du premier cycle de l'enseignement secondaire ».

3. La durée minimale en heures est estimée sur la base des conditions spécifiées dans une unité différente, c'est-à-dire en nombre de jours, de semaines ou de crédits, pour la colonne 4. Voir les notes à l'annexe 3.

**Source :** OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 ([www.oecd.org/edu/rse.htm](http://www.oecd.org/edu/rse.htm)).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933120480>

Tableau D7.2c. [1/2] **Contenu des activités obligatoires de développement professionnel des enseignants, premier cycle du secondaire (2013)**

Dans les établissements d'enseignement publics

D7

	Type de matières	Conditions en matière de développement professionnel	Conditions en matière de planification du développement professionnel	Activités de développement professionnel planifiées dans le cadre des priorités de développement de chaque établissement	
		(1)	(2)	(3)	
OCDE	Australie	Toutes	Obligatoire pour tous les enseignants	m	m
	Autriche	Toutes (académiques) <sup>1</sup>	Obligatoire pour tous les enseignants	Pas de planification	Oui, mais pas exclusivement
		Toutes (renové et premier cycle) <sup>2</sup>	Obligatoire pour tous les enseignants	Pas de planification	Oui, mais pas exclusivement
	Belgique (Fl.)	Toutes	Autre	a	a
	Belgique (Fr.)	Toutes	Obligatoire pour tous les enseignants	Planification à l'échelle de l'enseignant et de l'établissement	Oui, mais pas exclusivement
	Canada	m	m	m	m
	Chili	Toutes	Obligatoire pour l'octroi d'une promotion ou d'une augmentation de salaire	m	Oui, mais pas exclusivement
	République tchèque	Toutes	Obligatoire pour tous les enseignants	Planification à l'échelle de l'établissement	Oui, exclusivement
	Danemark	Toutes	Non obligatoire	a	a
	Angleterre	Toutes	Obligatoire pour tous les enseignants	Planification à l'échelle de l'enseignant et de l'établissement	Oui, mais pas exclusivement
	Estonie	Toutes	Obligatoire pour tous les enseignants	Planification à l'échelle de l'enseignant	Oui, mais pas exclusivement
	Finlande	Toutes	Obligatoire pour tous les enseignants	Pas de planification	m
	France	Toutes	Non obligatoire	a	a
	Allemagne	Toutes	Obligatoire pour tous les enseignants	Pas de planification	Oui, mais pas exclusivement
	Grèce	Toutes	Obligatoire pour tous les enseignants	Planification à l'échelle de l'établissement	Oui, mais pas exclusivement
	Hongrie	Toutes	Obligatoire pour tous les enseignants	Planification à l'échelle de l'établissement	Oui, mais pas exclusivement
	Islande	Toutes	Obligatoire pour tous les enseignants	Planification à l'échelle de l'établissement	Oui, mais pas exclusivement
	Irlande	Toutes	Non obligatoire	a	a
	Israël	Toutes	Obligatoire pour l'octroi d'une promotion ou d'une augmentation de salaire	Planification à l'échelle de l'enseignant et de l'établissement	Oui, mais pas exclusivement
	Italie	Toutes	Non obligatoire	a	a
Japon	Toutes	Obligatoire pour tous les enseignants	Planification à l'échelle de l'enseignant et de l'établissement	Oui, exclusivement	
		Obligatoire pour le renouvellement de la certification	Planification à l'échelle de l'enseignant et de l'établissement	Oui, exclusivement	
Corée	Toutes	Obligatoire pour l'octroi d'une promotion ou d'une augmentation de salaire	Planification à l'échelle de l'enseignant et de l'établissement	Non	
Luxembourg	Toutes	Obligatoire pour tous les enseignants	Pas de planification	Non	
Mexique	Générales	Obligatoire pour l'octroi d'une promotion ou d'une augmentation de salaire	Planification à l'échelle de l'enseignant et de l'établissement	Non	
	Professionnelles	Non obligatoire	a	a	
Pays-Bas	Toutes	Autre	a	a	
Nouvelle-Zélande	m	m	m	m	
Norvège	Toutes	Non obligatoire	a	a	
Pologne	Toutes	Obligatoire pour l'octroi d'une promotion ou d'une augmentation de salaire	Planification à l'échelle de l'enseignant et de l'établissement	Oui, mais pas exclusivement	
Portugal	Toutes	Obligatoire pour l'octroi d'une promotion ou d'une augmentation de salaire	Planification à l'échelle de l'enseignant et de l'établissement	Oui, mais pas exclusivement	
Écosse	Toutes	Obligatoire pour tous les enseignants	Planification à l'échelle de l'enseignant	Oui, mais pas exclusivement	
République slovaque	Toutes	Obligatoire pour l'octroi d'une promotion ou d'une augmentation de salaire	Planification à l'échelle de l'enseignant et de l'établissement	Oui, exclusivement	
Slovénie	Toutes	Obligatoire pour tous les enseignants	Planification à l'échelle de l'enseignant et de l'établissement	Oui, mais pas exclusivement	
Espagne	Toutes	Obligatoire pour l'octroi d'une promotion ou d'une augmentation de salaire	Pas de planification	Non	
Suède	Toutes	Non obligatoire	a	a	
Suisse	Toutes	m	m	m	
Turquie	Toutes	Obligatoire pour tous les enseignants	Planification à l'échelle de l'enseignant	Oui, mais pas exclusivement	
États-Unis	Toutes	m	m	Oui, mais pas exclusivement	
Partenaires	Brésil	Toutes	m	m	m
	Fédération de Russie	Toutes	Obligatoire pour tous les enseignants	Planification à l'échelle de l'établissement	Oui, exclusivement

**Remarques :** les colonnes individuelles montrant quelles entités définissent les normes/catégories de contenus en matière de développement professionnel, à savoir les universités, les établissements d'enseignement, les autres prestataires de services de formation (soit les colonnes 6-8), les organisations professionnelles d'enseignants, les syndicats d'enseignants (soit les colonnes 10-11), les autorités locales/municipales, régionales/infrarégionales ou centrales/nationales en charge de l'éducation (soit les colonnes 13-15), l'inspection ou autre (soit les colonnes 17-18) peuvent être consultées en ligne (voir le StatLink ci-dessous).

Les États fédéraux ou les pays dont le système d'éducation est fortement décentralisé peuvent appliquer des réglementations différentes selon les États, provinces ou régions. Pour plus de précisions, consulter l'annexe 3.

1. Par « Toutes (académiques) », on entend « Matières dispensées dans les établissements académiques du premier cycle de l'enseignement secondaire ».

2. Par « Toutes (renové et premier cycle) », on entend « Matières dispensées dans les établissements d'enseignement secondaire renové et les établissements du premier cycle de l'enseignement secondaire ».

**Source :** OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 ([www.oecd.org/edu/rse.htm](http://www.oecd.org/edu/rse.htm)).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.


**StatLink**  <http://dx.doi.org/10.1787/888933120499>

Tableau D7.2c. [2/2] **Contenu des activités obligatoires de développement professionnel des enseignants, premier cycle du secondaire (2013)**

Dans les établissements d'enseignement publics

OCDE	Type de matières	Spécification du contenu des activités de développement professionnel (4)	Qui définit les normes et/ou les catégories de contenus des activités de développement professionnel ?			
			Universités (U) ou établissements (É) ou autres prestataires de services de formation (F) (5)	Organisations professionnelles d'enseignants (O) ou syndicats d'enseignants (S) (9)	Autorités locales/municipales en charge de l'éducation (L) ou autorités régionales/infrarégionales en charge de l'éducation (R) ou autorités centrales/nationales en charge de l'éducation (C) (12)	Inspection (I) ou autre (A) (16)
Australie	Toutes	m	m	m	m	m
Autriche	Toutes (académiques) <sup>1</sup>	Contenu non spécifié	a	a	a	a
	Toutes (rénové et premier cycle) <sup>2</sup>	Contenu non spécifié	a	a	a	a
Belgique (Fl.)	Toutes	a	a	a	a	
Belgique (Fr.)	Toutes	Alignement obligatoire sur des normes établies, mais contenu non spécifié	Non	Non	C	Non
Canada	m	m	m	m	m	
Chili	Toutes	Alignement obligatoire sur des normes établies, mais contenu non spécifié	Non	Non	Non	A
Rép. tchèque	Toutes	Contenu non spécifié	a	a	a	a
Danemark	Toutes	a	a	a	a	
Angleterre	Toutes	Alignement obligatoire sur des normes établies, mais contenu non spécifié	Non	Non	C	Non
Estonie	Toutes	Contenu non spécifié	a	a	a	a
Finlande	Toutes	Contenu non spécifié	a	a	a	a
France	Toutes	a	a	a	a	
Allemagne	Toutes	Contenu non spécifié	a	a	a	a
Grèce	Toutes	Alignement obligatoire sur des normes établies, mais contenu non spécifié	F	Non	R, C	I
Hongrie	Toutes	Contenu non spécifié	a	a	a	a
Islande	Toutes	Contenu non spécifié	a	a	a	a
Irlande	Toutes	a	a	a	a	
Israël	Toutes	Développement professionnel obligatoire dans une/des catégorie(s) de contenus spécifique(s)	U, É, F	O, S	C	I
Italie	Toutes	a	a	a	a	
Japon	Toutes	Contenu non spécifié	a	a	a	a
		Contenu non spécifié	a	a	a	a
Corée	Toutes	Alignement obligatoire sur des normes établies, mais contenu non spécifié	Non	Non	R, C	Non
Luxembourg	Toutes	Contenu non spécifié	a	a	a	a
Mexique	Générales	Développement professionnel obligatoire dans une/des catégorie(s) de contenus spécifique(s)	Non	Non	C	Non
	Professionnelles	a	a	a	a	
Pays-Bas	Toutes	a	a	a	a	
Nouvelle-Zélande	m	m	m	m	m	
Norvège	Toutes	a	a	a	a	
Pologne	Toutes	Contenu non spécifié	a	a	a	a
Portugal	Toutes	Développement professionnel obligatoire dans une/des catégorie(s) de contenus spécifique(s)	U, É	O, S	C	Non
Écosse	Toutes	Contenu non spécifié	a	a	a	a
Rép. slovaque	Toutes	Développement professionnel obligatoire dans une/des catégorie(s) de contenus spécifique(s)	Non	Non	C	Non
Slovénie	Toutes	Développement professionnel obligatoire dans une/des catégorie(s) de contenus spécifique(s)	U, É	Non	C	Non
Espagne	Toutes	Développement professionnel obligatoire dans une/des catégorie(s) de contenus spécifique(s)	Non	Non	C	Non
Suède	Toutes	a	a	a	a	
Suisse	Toutes	m	m	m	m	
Turquie	Toutes	Développement professionnel obligatoire dans une/des catégorie(s) de contenus spécifique(s)	U	Non	R, C	I
États-Unis	Toutes	m	m	m	m	
Partenaires	Bésil	Toutes	m	m	m	m
	Féd. de Russie	Toutes	Alignement obligatoire sur des normes établies, mais contenu non spécifié	U, É	Non	R, C

**Remarques** : les colonnes individuelles montrant quelles entités définissent les normes/catégories de contenus en matière de développement professionnel, à savoir les universités, les établissements d'enseignement, les autres prestataires de services de formation (soit les colonnes 6-8), les organisations professionnelles d'enseignants, les syndicats d'enseignants (soit les colonnes 10-11), les autorités locales/municipales, régionales/infrarégionales ou centrales/nationales en charge de l'éducation (soit les colonnes 13-15), l'inspection ou autre (soit les colonnes 17-18) peuvent être consultées en ligne (voir le *StatLink* ci-dessous).


Les États fédéraux ou les pays dont le système d'éducation est fortement décentralisé peuvent appliquer des réglementations différentes selon les États, provinces ou régions. Pour plus de précisions, consulter l'annexe 3.

1. Par « Toutes (académiques) », on entend « Matières dispensées dans les établissements académiques du premier cycle de l'enseignement secondaire ».

2. Par « Toutes (rénové et premier cycle) », on entend « Matières dispensées dans les établissements d'enseignement secondaire renové et les établissements du premier cycle de l'enseignement secondaire ».

**Source** : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 ([www.oecd.org/edu/rse.htm](http://www.oecd.org/edu/rse.htm)).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

**StatLink**  <http://dx.doi.org/10.1787/888933120499>

**Tableau D7.3c [1/2] Activités non obligatoires de développement professionnel des enseignants, premier cycle du secondaire (2013)**

Dans les établissements d'enseignement publics

		Qui prend les décisions concernant les activités de développement professionnel à suivre par les enseignants ?							
		Enseignant (1)	Direction de l'établissement (2)	Inspection (3)	Autorités locales/ municipales en charge de l'éducation (4)	Autorités régionales/ infrarégionales en charge de l'éducation (5)	Autorités centrales/ nationales en charge de l'éducation (6)	Autre (7)	
									Type de matières
OCDE	Australie	Toutes	m	m	a	a	m	m	m
	Autriche	Toutes (académiques) <sup>1</sup>	PA	TA	TA	AR	a	AR	a
		Toutes (rénové et premier cycle) <sup>2</sup>	PA	TA	TA	AR	a	AR	a
	Belgique (Fl.)	Toutes	PA	PA	AR	AR	AR	PA	a
	Belgique (Fr.)	Toutes	TA	VC	AR	AR	AR	PA	a
	Canada	m	m	m	m	m	m	m	m
	Chili	Toutes	TA	VC	a	AR	a	PA	a
	Rép. tchèque	Toutes	PA	TA	AR	AR	AR	AR	a
	Danemark	Toutes	AR	TA	a	AR	AR	AR	a
	Angleterre	Toutes	TA	PA	AR	AR	a	AR	a
	Estonie	Toutes	TA	PA	a	PA	a	AR	a
	Finlande	Toutes	PA	VC	a	a	AR	AR	a
	France	Toutes	PA	VC	PA	AR	AR	VC	PA
	Allemagne	Toutes	TA	VC	AR	AR	AR	AR	a
	Grèce	Toutes	TA	PA	PA	AR	PA	PA	a
	Hongrie	Toutes	PA	AR	AR	AR	AR	AR	a
	Islande	Toutes	PA	PA	a	AR	a	AR	a
	Irlande	Toutes	PA	PA	AR	a	a	PA	a
	Israël	Toutes	TA	VC	VC	AU	AU	AR	a
	Italie	Toutes	TA	PA	PA	PA	PA	PA	a
	Japon	Toutes	PA	PA	a	VC	VC	PA	a
	Corée	Toutes	TA	PA	PA	PA	PA	PA	a
	Luxembourg	Toutes	TA	PA	AR	AR	AR	AR	AR
	Mexique	Générales	TA	AR	AR	AR	PA	PA	a
		Professionnelles	a	a	a	a	a	a	a
	Pays-Bas	Toutes	PA	PA	AR	AR	AR	AR	AR
	Nouvelle-Zélande	m	m	m	m	m	m	m	m
Norvège	Toutes	m	VC	m	VC	m	m	a	
Pologne	Toutes	TA	PA	PA	PA	PA	PA	a	
Portugal	Toutes	TA	AR	AR	AR	AR	AR	AR	
Écosse	Toutes	PA	PA	AR	PA	a	AR	m	
Rép. slovaque	Toutes	TA	AR	AR	AR	AR	AR	AR	
Slovénie	Toutes	TA	VC	a	a	a	PA	a	
Espagne	Toutes	TA	AR	AR	AR	AR	VC	a	
Suède	Toutes	AU	AU	AR	TA	AR	AR	a	
Suisse	Toutes	m	m	m	m	m	m	m	
Turquie	Toutes	PA	VC	PA	VC	VC	TA	a	
États-Unis	Toutes	m	m	m	m	m	m	m	
Partenaires	Brésil	Toutes	TA	VC	a	VC	VC	AR	m
	Fédération de Russie	Toutes	PA	VC	AR	AR	AR	AR	a

**Rôle dans les décisions concernant les activités de développement professionnel à suivre**

TA : Décide en toute autonomie

PA : Propose des activités

VC : Valide le choix

AU : Autre

AR : Aucun rôle

**Remarque :** les États fédéraux ou les pays dont le système d'éducation est fortement décentralisé peuvent appliquer des réglementations différentes selon les États, provinces ou régions. Pour plus de précisions, consulter l'annexe 3.

1. Par « Toutes (académiques) », on entend « Matières dispensées dans les établissements académiques du premier cycle de l'enseignement secondaire ».

2. Par « Toutes (rénové et premier cycle) », on entend « Matières dispensées dans les établissements d'enseignement secondaire rénové et les établissements du premier cycle de l'enseignement secondaire ».

**Source :** OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 ([www.oecd.org/edu/rse.htm](http://www.oecd.org/edu/rse.htm)).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.


**StatLink**  <http://dx.doi.org/10.1787/888933120518>



Tableau D7.3c [2/2] **Activités non obligatoires de développement professionnel des enseignants, premier cycle du secondaire (2013)**

Dans les établissements d'enseignement publics

	Type de matières	Activités de développement professionnel planifiées dans le cadre des priorités de développement de chaque établissement	Stratégies de financement et de soutien du développement professionnel					
			Subvention des coûts en tout ou partie par les pouvoirs publics	Prise en charge des frais de participation	Congé payé de formation	Prise en charge des coûts des enseignants remplaçants	Affectation d'un budget spécifique	
		(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	
OCDE	Australie	Toutes	m	m	m	m	m	
	Autriche	Toutes (académiques) <sup>1</sup> Toutes (rénové et premier cycle) <sup>2</sup>	Oui, mais pas exclusivement Oui, mais pas exclusivement	Partielle Partielle	Partielle Partielle	Souvent Souvent	Toujours Toujours	Non Non
	Belgique (Fl.)	Toutes	Oui, mais pas exclusivement	Partielle	Partielle	Souvent	a	Oui
	Belgique (Fr.)	Toutes	Non	Jamais	a	a	a	a
	Canada	m	m	m	m	m	m	m
	Chili	Toutes	Oui, mais pas exclusivement	Partielle	m	m	m	m
	Rép. tchèque	Toutes	Oui, exclusivement	Partielle	Partielle	Parfois	Souvent	Oui
	Danemark	Toutes	Oui, mais pas exclusivement	Partielle	m	m	m	m
	Angleterre	Toutes	Oui, mais pas exclusivement	Partielle	Partielle	Parfois	Parfois	Non
	Estonie	Toutes	Non	Jamais	a	a	a	a
	Finlande	Toutes	m	m	m	m	m	m
	France	Toutes	Oui, mais pas exclusivement	Partielle	Partielle	Toujours	Parfois	Non
	Allemagne	Toutes	Oui, mais pas exclusivement	Totale	Totale	Toujours	Toujours	Oui
	Grèce	Toutes	Oui, mais pas exclusivement	Totale	Totale	Parfois	Parfois	Non
	Hongrie	Toutes	Oui, mais pas exclusivement	m	m	m	m	m
	Islande	Toutes	Oui, mais pas exclusivement	Partielle	Totale	Parfois	Toujours	m
	Irlande	Toutes	Oui, mais pas exclusivement	Partielle	Partielle	Souvent	Souvent	Non
	Israël	Toutes	Oui, mais pas exclusivement	Totale	Totale	Jamais	Toujours	Oui
	Italie	Toutes	Oui, mais pas exclusivement	Partielle	Totale	Parfois	Parfois	Oui
	Japon	Toutes	Oui, exclusivement	Partielle	Partielle	Jamais	m	Oui
	Corée	Toutes	Oui, mais pas exclusivement	Partielle	Partielle	Parfois	Parfois	Oui
	Luxembourg	Toutes	Oui, mais pas exclusivement	Partielle	Partielle	Jamais	Toujours	Non
	Mexique	Générales	Non	Totale	Totale	a	a	Non
		Professionnelles	a	a	a	a	a	a
	Pays-Bas	Toutes	m	Partielle	Partielle	Parfois	Parfois	Oui
	Nouvelle-Zélande	m	m	m	m	m	m	m
	Norvège	Toutes	Oui, mais pas exclusivement	Partielle	Partielle	Souvent	Parfois	m
	Pologne	Toutes	Non	Partielle	Partielle	Parfois	Parfois	Non
Portugal	Toutes	Oui, mais pas exclusivement	Jamais	a	a	a	a	
Écosse	Toutes	Oui, mais pas exclusivement	m	m	m	m	m	
Rép. slovaque	Toutes	Non	Jamais	a	a	a	a	
Slovénie	Toutes	Oui, mais pas exclusivement	Partielle	Partielle	Toujours	Toujours	Oui	
Espagne	Toutes	Non	Partielle	Partielle	Jamais	Jamais	Non	
Suède	Toutes	Oui, mais pas exclusivement	Partielle	Partielle	Parfois	m	Non	
Suisse	Toutes	m	m	m	m	m	m	
Turquie	Toutes	Oui, mais pas exclusivement	Partielle	Partielle	Parfois	a	Non	
États-Unis	Toutes	Oui, mais pas exclusivement	m	m	m	m	m	
Partenaires	Brésil	Toutes	No	Partielle	Partielle	Parfois	Toujours	m
	Fédération de Russie	Toutes	No	m	m	m	m	m

**Rôle dans les décisions concernant les activités de développement professionnel à suivre**

TA : Décide en toute autonomie

PA : Propose des activités

VC : Valide le choix

AU : Autre

AR : Aucun rôle


**Remarque :** les États fédéraux ou les pays dont le système d'éducation est fortement décentralisé peuvent appliquer des réglementations différentes selon les États, provinces ou régions. Pour plus de précisions, consulter l'annexe 3.

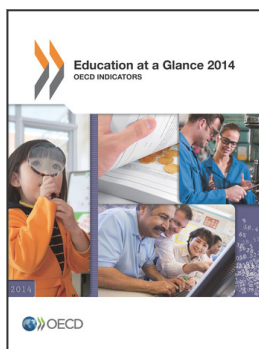
1. Par « Toutes (académiques) », on entend « Matières dispensées dans les établissements académiques du premier cycle de l'enseignement secondaire ».

2. Par « Toutes (rénové et premier cycle) », on entend « Matières dispensées dans les établissements d'enseignement secondaire renové et les établissements du premier cycle de l'enseignement secondaire ».

**Source :** OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 ([www.oecd.org/edu/rse.htm](http://www.oecd.org/edu/rse.htm)).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933120518>



Extrait de :  
**Education at a Glance 2014**  
OECD Indicators

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/eag-2014-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2014), « Indicateur D7 - Quelle est l'ampleur des activités de développement professionnel des enseignants ? », dans *Education at a Glance 2014 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/eag-2014-35-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).